



Dois je prendre un avocat ?

Par **Fairy**, le **30/09/2007** à **17:08**

Bonjour,

J'ai porté plainte contre quelqu'un. il y aura un jugement au tribunal correctionnelle. est ce que je dois prendre un avocat ?(comme c'est moi la victime). La police me dit que c'est pas la peine, mais je me vois mal arriver sans rien le jour J même si ce n'est pas moi qu'on va juger.

et est ce que je peux avoir un avocat gratuit ou mes frais d'avocats me seront remboursés ? enfin je sais pas trop comment ça se passe...

Je ne sais pas encore si je vais (ou si je dois) demander des dommages et intérêts pour un préjudice moral ms si je choisi de ne pas le faire, dois quand même prendre un avocat ?

Compte tenu des éléments que le juge aura, est ce qu'il peut condamner la personne à me payer des dommages et intérêts (s'il voit que cela m'a porté préjudice), même si à la base je ne demande rien ?

je suis un peu perdue dans ces procédures, je ne sais pas quoi faire pour faire au mieux pour moi....

merci

Par **Jurigaby**, le **30/09/2007** à **20:01**

Vous voulez demander quoi au juste?

Vous êtes vous déjà constituer partie civile?

Par **Fairy**, le **01/10/2007** à **06:41**

Bonjour,

Je ne me suis pas encore constitué partie civile.

j'ai reçu un papier m'informant que si je veux des dommaes et interets je dois envoyer un recommandé ou en faire la demande lors de l'audience.

si je ne demande pas de dommages et interets est ce que je dois quand meme prendre un avocat ou arriver comme ça et assister à l'audience ?

Par **Jurigaby**, le **01/10/2007** à **12:30**

Si vous ne demandez rien, alors ne prenez pas d'avocat puisque vous n'^tes pas partie au procès pénal.

Et puis, si vous vous constituez partie civile et que vous demandez des DI pas trop importants, vous n'avez pas vraiment besoin d'un avocat.